

MUSIQUE ATTRACTIVES ET RECREATIVES

VALIDITE : 2020

- Séances à l'aide d'un ou plusieurs musiciens à l'exclusion des réveillons de fin d'année et repas en musique.
- Séances à l'aide d'un ou plusieurs chanteurs (KARAOKE).
- Séances à l'aide d'un DJ.
- Entrée libre.
- Ce barème inclut également les fêtes champêtres, les fêtes d'été et les fêtes populaires en plein air.
- Si le cachet total des artistes est supérieur à 1 200 €, le barème « Concert » est appliqué.

TARIFICATION:

- Forfait par séance – SANS DANSE (TVA 3% en sus)

NOMBRE DE PERSONNES	VENDREDI, SAMEDI, DIMANCHE ET JOUR DE FETE	DU LUNDI AU JEUDI
jusqu'à 100	24 €	11€
de 101 à 200	47 €	23 €

- Forfait par séance – AVEC DANSE (TVA 3% en sus)

NOMBRE DE PERSONNES	VENDREDI, SAMEDI, DIMANCHE ET JOUR DE FETE	DU LUNDI AU JEUDI
jusqu'à 100	34 €	17 €
de 101 à 200	68 €	35 €